

<p>EPA Paris-Saclay DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</p>	<p>FICHES METIERS</p>	<p>DRH 001 Page 1 sur 5 Indice de révision 00</p>
---	-----------------------	---

## CHEF DE PROJET TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES

### Relation Opérateurs immobiliers

**Le cadre :**

#### **1.1. Le projet de cluster Paris-Saclay**

À une quinzaine de kilomètres du centre de Paris, le plateau de Saclay constitue l'un des plus grands pôles scientifiques français, grâce à l'implantation depuis 1945 de grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Afin de conforter le développement du plateau de Saclay, l'État a mis en place un dispositif opérationnel en deux temps :

- D'abord, une opération d'intérêt national (O.I.N.) a été décrétée sur le plateau de Saclay en mars 2009,
- Ensuite, la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a créé un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international » : c'est l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) remplacé depuis début 2016 par l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay).

#### **1.2. L'Établissement Public d'Aménagement de Paris- Saclay**

Créé par le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 en application de l'article 25 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay remplace l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) créée par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

Placé sous la tutelle de l'Etat représenté conjointement par les ministres chargés de l'urbanisme, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le nouvel établissement conserve les missions d'impulsion et de coordination du développement du pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay qu'assurait l'EPPS.

Son périmètre d'action s'étend sur 27 communes, réunies en 3 communautés d'agglomération sur 2 départements (les Yvelines et l'Essonne). Les sites stratégiques du projet sont classés en Opération d'Intérêt National, qui confère à l'Établissement public d'aménagement la prérogative de prendre l'initiative de zones d'aménagement concerté.

Son Conseil d'administration est composé de vingt membres dont trois membres représentant l'Etat, dix membres représentant les collectivités territoriales et sept personnalités qualifiées nommées par le Premier ministre, par le ministre chargé de la recherche, par le ministre chargé du logement et par le ministre chargé de l'économie. Mme Valérie Pécresse assure la présidence de l'Etablissement et M.Philippe Van de Maele, la direction générale de l'Etablissement public d'aménagement.

L'Etablissement public d'aménagement est contrôlé par le Préfet de Région.

L'EPA Paris-Saclay est en charge de plusieurs missions au service de la mise en œuvre d'un projet de « cluster technologique de niveau mondial » à l'échelle du plateau de Saclay : réflexion stratégique et cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire, aménagement, développement durable, mais également gestion du foncier et maîtrise d'ouvrage d'équipements ou conduite d'opérations pour le compte d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, développement économique et valorisation de la recherche. On trouve également les fonctions support, communication, services administratifs et financiers et juridiques.

L'EPA Paris-Saclay compte 80 personnes.

### 1.3. La direction de l'aménagement

La direction de l'aménagement est organisée en 4 pôles comme suit :

- un pôle « Yvelines », qui développe des opérations d'aménagement dans le cadre d'une stratégie territoriale qu'il contribue à élaborer en liaison avec les collectivités locales à travers le Contrat de développement territorial des Yvelines, de la ZAC de Satory Ouest, des prises d'initiative de ZAC décidées sur les secteurs de Satory Est et Trappes ou en projet sur Guyancourt ;
- un pôle « Opérations Sud Plateau », organisé en équipes-projets, où sont situées les deux opérations majeures autour du campus urbain du quartier de l'Ecole polytechnique et du quartier du Moulon le tout représentant plus de 500 hectares et une programmation de plus de 1,7 millions de m<sup>2</sup> et la prise d'initiative de ZAC décidée sur le secteur de Corbeville ;
- un pôle technique, qui assure notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des espaces publics ;
- un responsable foncier et un responsable SIG.

#### MISSIONS GENERALES DU POSTE :

**Au sein du pôle technique, le/la chef de projets participe, sous l'autorité de son directeur et en dialogue avec l'ensemble des équipes du pôle « Opérations Sud Plateau », a pour missions générales l'accompagnement technique des opérations immobilières des quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon en phase chantier et le suivi des interfaces avec les travaux d'espaces publics et d'infrastructures parmi lesquels ceux du métro ligne 18 de la Société du Grand-Paris.**

#### ACTIVITES ET TACHES RELATIVES AU POSTE :

Dans le cadre de l'accompagnement techniques des opérations immobilières en phase chantier, le / la chef de projet aura pour activités et tâches suivantes :

- Il (elle) s'assurera que l'ensemble des constructeurs mènent à bien les démarches administratives nécessaires avant le démarrage de leur chantier.

- Il (elle) assurera l'instruction des plans d'installation de chantier et recueillera la validation conjointe de l'OPC, du SPS de la ZAC et de la maîtrise d'œuvre technique de l'EPA Paris-Saclay.
- Il (elle) identifiera en amont les obstacles liés au bon déroulement des chantiers, notamment le passage des réseaux, la libération des emprises nécessaires aux chantiers, les démolitions etc.
- Il (elle) sera amené(e) à suivre et à instruire les demandes d'emprises précaires, en identifiant le foncier nécessaire à ces emprises, en vérifiant leur compatibilité avec le calendrier opérationnel de l'EPA Paris-Saclay, en assistant les opérateurs immobiliers dans l'obtention des autorisations des propriétaires concernés, en vérifiant les constats d'entrée et de sortie des emprises précaires etc.
- Il (elle) assurera l'interface avec la DGAC, en lien avec l'OPC, afin d'accompagner les constructeurs dans leur demande d'autorisation de mise en place de grues, en prenant en compte les règles relatives au plan de servitude de radio télécommunication (PSR) édictées et en identifiant en amont les contraintes potentielles liées à la mise en place de ces grues.
- Il (elle) assurera la coordination des chantiers, en lien avec l'OPC, en prenant en charge l'organisation des différentes interfaces entre les constructeurs d'une part et avec l'aménageur d'autre part, afin d'organiser au mieux la vie commune des différentes opérations.
- Il (elle) s'assurera du respect par les opérateurs immobiliers des dispositions énumérées dans le Cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT) et de ses annexes contractuelles, en phase chantier (dossier de loi sur l'eau, dossier de dérogation espèces protégées, cahier de limite de prestations générales et Règlement de Chantier).
- En collaboration avec le contrôleur de travaux de l'EPA Paris-Saclay, il (elle) veillera à la bonne tenue et propreté des chantiers (salissures, bonnes tenues des clôtures, implantation des panneaux de chantier et de la signalétique). Dans cette perspective, il (elle) fera également appliquer les mesures correctives validées par l'EPA Paris-Saclay.
- Il (elle) accompagnera les constructeurs dans le cadre de leurs démarches avec les concessionnaires et la maîtrise d'œuvre technique de l'EPA Paris-Saclay pour les raccordements provisoires et définitifs aux réseaux concessionnaires parmi lesquels le réseau de chaleur et de froid dont l'EPA Paris-Saclay assure la maîtrise d'ouvrage.
- En collaboration avec le contrôleur de travaux de l'EPA Paris-Saclay, il (elle) anticipera la gestion opérationnelle des prestataires intervenant dans le cadre des dépenses inter-chantiers (CODIC).
- Il (elle) assurera la coordination et l'organisation des réunions de synthèses techniques avec le maître d'œuvre de réalisation chargé d'effectuer cette synthèse. A partir de ces éléments, il (elle) contribuera à la consolidation du SIG de l'EPA Paris-Saclay.
- Il (elle) assurera un suivi complet de chaque projet immobilier en phase travaux, anticipera les dérapages susceptibles de générer des contraintes pour l'EPA Paris-Saclay (décalage de libération d'emprises précaires, retard dans les raccordements réseaux, ....), organisera en amont les choix (matériaux, matériel d'éclairage, prototype...) impliquant une validation de l'EPA Paris-Saclay, et veillera à ce que les interfaces (nivellement, raccordements...) soient effectuées dans les règles de l'art et reporter à la maîtrise d'œuvre technique si nécessaire.
- Il (elle) sera l'interlocuteur technique de la Société du Grand Paris (SGP) en charge de la construction de la ligne 18 du métro.
- Il assurera également la synthèse des dossiers de remise d'ouvrages aux collectivités
- Occasionnellement, il (elle) assurera le rôle de maître d'ouvrage de certains projets d'infrastructures.

**POSITIONNEMENT DU POSTE :**

Rattachement hiérarchique : DIRECTEUR DU POLE TECHNIQUE

**COMPETENCES REQUISES :**

**SAVOIR / SAVOIR-FAIRE :**

- Management de projet
- Montages immobiliers
- Connaissances juridiques : maîtrise des procédures administratives et des réglementations, droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement, des contrats...
- Bonne connaissance des procédures de marchés publics ;
- SIG
- Capacités rédactionnelles
- Intérêt pour l'urbanisme et/ou l'architecture
- Maîtrise des logiciels Pack office, Ms Project et des fonctionnalités de base Autocad.

**SAVOIR-ETRE :**

- Capacité d'intégration des dimensions techniques, économiques et budgétaires
- Capacités relationnelles
- Goût pour le travail en équipe
- Capacité d'évaluation des enjeux et des risques de dérapage calendaire et/ou financier dans le processus de réalisation
- Organisé, rigoureux et connaissance des méthodes et outils de gestion d'opérations complexes
- Autonomie
- Sens de l'initiative
- Capacité à s'exprimer à l'oral
- Capacité d'adaptation
- Sens de la négociation

**DIPLOMES :**

- Formation technique, d'ingénieur ou équivalente en infrastructure, bâtiment et/ou aménagement du territoire

**CONTRAINTES :**

- Travail sur écran quotidien
- Visites de chantier : port d'EPI obligatoire

**EXPERIENCES**

- A minima une expérience significative en aménagement ou immobilier est souhaitée.